



ÉCOLE DE L'AIR

## COMMUNIQUÉ

### relatif à la réunion du comité technique de l'École de l'air du 17 mars 2021.

Le comité technique de l'École de l'air (ÉA) s'est réuni le 17 mars 2021, à 15H15. Outre l'approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020, ont été abordés les points suivants :

- **Information sur les dispositifs d'action sociale ministérielle et interministérielle:**



[celine.agathon@intradef.gouv.fr](mailto:celine.agathon@intradef.gouv.fr) - Tel : 04 13 93 83 54

Les informations pratiques sur ces dispositifs sont consultables sur <https://www.e-socialdesarmees.fr> ou sur le site intradef de la base aérienne (rubrique commandement/action sociale).

- **Information concernant les textes relatifs aux délégations de pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil dans les établissements publics (EP) :**

Une refonte importante de ces textes, pilotée par le ministère des armées, est en cours. Elle conduit à un élargissement du champ de compétences des directeurs d'EP en la matière. L'entrée en vigueur des textes est prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- **Point RH :**

Le REO 2021 enregistre +10 postes par rapport à 2020 (6 postes de civils ; 4 postes de militaires). La campagne de recrutement est d'ores et déjà bien engagée avec 3 arrivées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (1 départ), et 15 recrutements prévisionnels échelonnés sur le restant de l'année.

### **Bienvenue aux nouveaux arrivants !**

- **Divers :**

- ✓ **Élections au CAC :** une modification du règlement intérieur général de l'ÉA sera proposée au conseil d'administration en juin afin de prévoir la possibilité du recours au vote électronique.
- ✓ **Labellisation « ALLIANCE » du MINARM (diversité-égalité-mixité) :** démarche en cours, qui concernera également les établissements publics sous tutelle. L'ÉA devrait être audité dans ce cadre à horizon deux ans.
- ✓ **Travaux à poursuivre :** réflexions sur la rémunération des agents contractuels ; clarification du calcul des heures supplémentaires/complémentaires du personnel enseignants/enseignants-chercheurs détachés.